

Paris, le 5 février 2025

## Félicitations à Jean-Baptiste Gourdin pour sa nomination à la présidence du CNM

Le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC) félicite chaleureusement Jean-Baptiste Gourdin pour sa nomination à la tête du Centre National de la Musique (CNM). Nous lui transmettons tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle fonction au sein de cet établissement, pour lequel il s'était déjà engagé lors de sa création.

Son arrivée au CNM constitue une opportunité de renforcer encore davantage les initiatives de soutien aux autrices/auteurs et compositrices/compositeurs. Fort d'un parcours marqué par son engagement en faveur de la filière créative, notamment au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture, son expertise du secteur et sa volonté d'installer un dialogue constructif entre les acteurs seront des atouts précieux pour renforcer le rôle du CNM.

Le SNAC tient également à saluer le travail accompli par Jean-Philippe Thiellay, premier président du CNM, et Romain Laleix, directeur général délégué, pour leur rôle déterminant dans le lancement du CNM, dans un contexte particulièrement difficile.

Le SNAC exprime sa volonté de poursuivre un travail commun avec le CNM afin de valoriser la création musicale. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles responsabilités et espérons que cette nouvelle dynamique profitera à l'ensemble des autrices/auteurs et des compositrices/compositeurs, et notamment dans le cadre de la réforme des aides du CNM.

Contact : Maïa Bensimon – [contact@snac.fr](mailto:contact@snac.fr) – 01 48 74 96 30

### A PROPOS DU SNAC

Créé en 1946, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC) est le seul syndicat professionnel ayant pour objet de regrouper des auteurs dans les principaux secteurs de la culture : du livre (littérature, bande dessinée, jeunesse, scientifique et technique), du spectacle vivant (théâtre, danse, scénographie), de la musique (actuelle, contemporaine et à l'image), et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, auteurs des arts sonores, audiodescripteurs, auteurs de doublage et de sous-titrage).

Le Snac cherche à assurer pour tous les auteurs, la défense de leurs droits moraux et patrimoniaux, tant collectifs qu'individuels.

Le Snac assiste et conseille au quotidien les auteurs sur toutes questions juridiques touchant au statut de l'auteur, à ses règles sociales et fiscales.